



REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 21/03/2026

OBJET : Désignation de délégués dans les organismes extérieurs : Association Comité de Jumelage

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 27

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation : 17/03/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-et-un mars deux mille vingt-six à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Linda BEGGUI, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Absent excusé : Max DURMARQUE

Procurations :

Violette DECHANET donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le jumelage entre les communes de Anse et Lossburg est signé en 1979. Mais les échanges entre les collèges des deux villes ont lieu dès 1973. Lossburg est une ville de près de 8000 habitants située dans le Bade-Wurtemberg en Forêt Noire.

Des manifestations dans les deux villes se sont mises en place au fil des ans. A Anse, le jumelage organise le Salon des Gourmets en mars et le Marché de Noël en décembre. A Lossburg, les Ansois vont faire découvrir le Beaujolais Nouveau en novembre et participent à la fête de la bière en juillet.

Lossburg est également jumelée avec Harta (Hongrie) ; la commune de Anse a signé une charte d'amitié avec Harta

Les statuts prévoient que la commune dispose de 7 représentants issu du conseil municipal.

Le conseil municipal sera amené à désigner ces représentants.



LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) DESIGNE en son sein, en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, Mme Liliane BLAISE, Mme Marlène CHAUTAIN, M Karim MOYENIN OUARDI, Mme Emmanuelle SCHARFF, Mme Linda BEGGUI, M Eric FRÉBET et M Nils MOULIN afin de représenter la commune au sein du « Comité de Jumelage »

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND